



UNHCR

L'Agence des Nations Unies
pour les réfugiés

**MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

***APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DU00000002..... EN VUE DU
RECRUTEMENT D'UN (01) CONSULTANT POUR L'ELABORATION DE LA
CARTOGRAPHIE ET LE BILAN ANALYTIQUE DE LA PRISE EN COMPTE DES
REFUGIES DANS LES MECANISMES DE DEVELOPPEMENT***

I. CONTEXTE

Selon les données disponibles au HCR, le Cameroun comptait 2 130 964 personnes déplacées de force au 30 Avril 2025 parmi lesquelles, 413 272 réfugiés et 969 273 personnes déplacées internes dont 53% sont des femmes. Ces réfugiés viennent principalement de la République centrafricaine (288592), du Nigéria (126837), du Tchad (4 414) et du Niger (8 610). Plusieurs catégories de réfugiés ont des besoins spécifiques, notamment les enfants à risque de ne pas être scolarisés (28655), les personnes malvoyantes (5 250) et les personnes âgées avec enfants (3 171).

Au Cameroun il existe plusieurs textes sur la gestion des réfugiés. De façon plus opérationnelle, La loi de 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun garantit l'égalité d'accès à un emploi et aux services sociaux de base au même titre que les nationaux. Aussi, suites aux orientations de la politique budgétaire nationale définie par le Président de la République du Cameroun pour l'année 2025, le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local et le Ministre des Finances ont conjointement signé la lettre circulaire N 0002/LC/MINFI/MINDDEVEL du 30 Octobre 2024 portant sur la préparation des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées qui, en son paragraphe 26, mentionne explicitement la nécessité pour les « documents budgétaires des collectivités territoriales décentralisées d'adresser de façon méthodique la problématique de genre, l'assistance aux personnes vulnérables, aux déplacées internes ainsi qu'aux réfugiés ».

Le Bureau du HCR au Cameroun, qui appuie les efforts du Gouvernement camerounais dans l'accueil et l'accommodation des réfugiés relève d'importants défis pour subvenir aux besoins des populations réfugiés et déplacés de force dans toute la diversité mentionnée plus haut.

En effet, moins de 5 % de la population réfugiée a un emploi formel. Pour le compte de l'année scolaire 2023-2024, 48 668

enfants réfugiés ont été inscrits au cycle primaire et 4 257 au secondaire, sur les 174 890 enfants en âge d'être scolarisés dans ces deux cycles. Ainsi, plus de 69% d'enfants et adolescents réfugiés sont hors de l'école au Cameroun, dans les cycles primaire et secondaire. En 2023, 3 réfugiés sur 5 n'ont pas eu accès aux soins de santé pour des raisons financières. Les populations les plus vulnérables (Enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes, malades chroniques, urgences vitales et personnes âgées) ne sont couvertes qu'à 60% dans les sites de la façade Est du pays (Est, Adamaoua, Nord).

Les enquêtes nutritionnelles menées en 2021 et 2022 montrent une dégradation de la situation nutritionnelle des réfugiés centrafricains dans les 7 sites de la façade Est, avec une prévalence de la malnutrition aiguë de 17%, alors qu'elle est de 12% au sein des réfugiés vivant hors sites et 7,4% au sein des communautés hôtes (Standard < 10%). L'accès à l'eau potable et aux installations d'assainissement était déjà insuffisant dans les zones abritant les réfugiés avant l'afflux. Cet écart s'est exacerbé davantage avec les arrivées massives, malgré d'importants efforts fournis par l'Etat du Cameroun et ses partenaires. Sur le plan de l'hygiène et assainissement, 30.6% des ménages réfugiés dans les sites disposent des latrines/toilettes familiales tandis que 69.4% utilisent des latrines communautaires surpeuplées. Environ 58.9 % des ménages dans les sites n'ont pas accès à une installation adéquate d'élimination des déchets solides.

La déclaration conjointe UNHCR – PAM de Mars 2024, portant arrêt des distributions alimentaires sur le camp est revenu renforcer davantage cette précarité. En concertation avec le HCR et les autres partenaires au développement, les autorités camerounaises ont aussitôt réagit par l'octroi d'un certain nombre de facilités y compris 151 Ha de terre dégagé en concertation avec les communautés locales et 100 millions de F CFA de don spécial du Président de la République.

Afin de répondre de façon durable à cette situation, le HCR et le MINDEVEL ont convenu de travailler ensemble pour que les besoins des réfugiés soient pris en compte dans les mécanismes de planification de base du développement, notamment les plans communaux / régionaux de développement. Ces efforts viennent concrétiser les engagements pris par le Cameroun lors du dernier Forum Mondial pour les réfugiés (GRF – 2023) et s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Pacte Mondial pour les Réfugiés.

A l'analyse des réponses aux problématiques de protection et d'insertion socio – économique des personnes déplacées de force dans les localités où elles -ci se retrouvent, l'on observe que l'approche basée sur les solutions d'urgence utilisée jusque-là dans la réponse multisectorielle est aujourd'hui inadaptée pour l'assistance de protection et la recherche de solutions durables aux problématiques des réfugiés. Cette inadaptation requiert une transition stratégique vers une approche centrée sur les solutions durables et l'autonomisation au travers de l'insertion des réfugiés dans les circuits socioéconomiques de leurs collectivités d'accueil.

L'opérationnalisation de cette nouvelle approche nécessitera l'implication de toutes les parties prenantes œuvrant dans la réponse aux réfugiés sous le Leadership du Gouvernement avec l'appui du HCR notamment, les communautés locales, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) qui semblent paradoxalement déconnectées des solutions et ont très peu de visibilité aussi bien sur les actions de protection que sur les interventions de type Nexus HDP qui sont mis en œuvre sur leurs territoires de compétence. Elaborées le plus souvent sans consultation des Plans Locaux de Développement, les initiatives sur le terrain se juxtaposent sans se conjuguer de façon cohérente et efficace afin de répondre aux préoccupations pourtant réelles et souvent urgentes.

Ainsi donc, afin d'accompagner les efforts du gouvernement dans l'accueil des réfugiés, en ancrant d'une part la réponse de protection du niveau local et d'autre part en améliorant la coordination des interventions des différents partenaires sur le continuum Humanitaire – Développement - Paix pour une meilleure efficacité dans la réduction des problèmes de protection, des inégalités et de la pauvreté, le HCR et le MINDEVEL s'engagent à collaborer afin de faciliter l'inclusion des personnes déplacées de force, particulièrement les réfugiés, dans les plans et projets locaux des zones de leur résidence habituelle suivant un plan stratégique pluriannuel.

La stratégie s'appuie non seulement sur les communes, mais également les communautés de réfugiés identifiées dans celles-ci. Il s'agira notamment de conduire un certain nombre d'études descriptives et analytiques pour caractériser à la fois la demande et l'offre des services publics dans les localités qui accueillent les réfugiés. Il s'agira également d'analyser les mécanismes et le niveau d'inclusion des réfugiés et personnes déplacées de force dans l'animation locale du développement. Sur base des résultats de ces études, le projet se propose de travailler au développement d'un plan d'action contextualisé au niveau de chaque localité (avec des actions aussi bien au niveau communal que régional). Les régions à forte concentration de réfugiés feront l'objet de la phase pilote de mise en œuvre du partenariat entre le MINDEVEL et le HCR. Il est important de mentionner que les interventions seront faites aussi bien au niveau communal qu'au niveau régional. Ces communes étant situées dans les régions qui abritent toutes les délégations régionales du MINDEVEL.

Ainsi donc, Ainsi, les présents Termes de Référence visent à recruter d'un (01) consultant chargé de réaliser la cartographie et le bilan analytique de la prise en compte des personnes déplacées de force dans les mécanismes de développement local dans les communes cibles du projet.

Le consultant interviendra selon les régions géographiques suivantes :

- Région de l'Extrême-Nord ;
- Région de l'Est ;
- Région du Littoral ;
- Région du Centre.

Le consultant travaillera sous la coordination technique du MINDEVEL et du HCR et appliquera une méthodologie harmonisée afin de garantir la comparabilité des résultats.

II. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Sous la supervision du groupe de travail, le consultant recruté aura pour objectif (i) de :

- collecter les informations sur les besoins des réfugiés/personnes déplacées de force au niveau local ;
- recueillir les informations sur le niveau de prise en compte des besoins des réfugiés/personnes déplacées de force au niveau local ;
- cartographier les investissements de la coopération internationale (humanitaires et de développement) dans la réponse aux questions de réfugiés au niveau local ;

- Identifier les mécanismes d'inclusion des réfugiés dans les actions de développement ;
- analyser de la dynamique organisationnelle des réfugiés dans les communes/régions dont il/elle est responsable ;

Le consultant devra produire un rapport par région conforme au canevas validé par le MINDDEVEL.

III. LIVRABLES

Les livrables attendus du consultant sont:

- un rapport de démarrage comprenant la compréhension de la mission, la méthodologie et le chronogramme de travail ;
- un rapport de collecte des données ;
- un rapport régional de cartographie et de bilan analytique de la prise en compte des personnes déplacées de force dans les mécanismes de développement local ;
- la base de données des informations collectées dans sa zone d'intervention.

Le MINDDEVEL, assurera par la suite la consolidation des trois rapports régionaux en un document national.

IV. DUREE DE LA MISSION

Le délai d'exécution de la consultation est de deux mois calendaires à partir de la date de notification de démarrage.

V. PROFIL DU CONSULTANT

Les qualifications et l'expérience requises pour ce poste sont les suivantes :

Le consultant devra être titulaire au moins d'un diplôme universitaire en géographie, démographie, sciences sociales ou tout autre discipline assimilée.

- Bac + 5 minimum en sociologie, géographie, démographie, économie, sciences sociales ou discipline assimilée ;
- Expériences en réalisation d'études de cartographie ;
- Expériences dans le domaine de la décentralisation ;
- Expériences dans le domaine de la planification du développement ;
- Avoir mener des études dans les régions cibles ;
- Bonne maîtrise des logiciels de géoréférencement (ArcGIS, QGis) ;
- Bonne maîtrise des logiciels de traitement de données (Excel) ;
- Expériences dans la rédaction des rapports d'études.

VI. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier devra être composé comme suit :

- Une lettre de motivation datée et signée adressée à Madame ELLA Lydie le Chef de la Division des Etudes,

des Statistiques, de la Planification et de la Coopération, MINDDEVEL ;

- Un curriculum vitae détaillé, signé et daté faisant état de la (ou des) formation(s) et de l'expérience professionnelle ;
- Une copie du diplôme ;
- Des copies des référence et pièces justificatives de l'expérience et des prestations similaires réalisées (première page et page de signature des contrats, certificats/attestations de travail ou de formation, attestation de service fait ou tout autre document attestant que le service a été fait dans les bonnes conditions).

Il est porté à l'attention des candidats que la sélection sera basée sur la « comparaison des curriculums vitae ».

Les manifestations d'intérêts doivent être transmises au plus tard le 07 SEPT 2026, en un seul document PDF, aux adresses ci-dessous :

- lydieella@hotmail.com
- recrucartographie@minddevel.gov.cm

Yaoundé, le

05 AOUT 2026

LE MINISTRE DE LA
DECENTRALISATION ET
DU DEVELOPPEMENT LOCAL



Georges ELANGA OBAM

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM/MINDDEVEL
- Chrono/Archives.